



**CAPD du 27 mai 2014**

## **Déclaration du SE-Unsa 42**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs,

Cette CAPD se tient traditionnellement pour officialiser les résultats du mouvement informatisé. Les statistiques de cette année laissent entrevoir une légère amélioration dans le nombre de collègues qui ont pu muter et aussi obtenir leur premier vœu. Le SE-Unsa veillera à ce que cette tendance se confirme et même progresse car les mutations constituent un élément majeur des conditions de travail des collègues.

Pour autant, des difficultés sont demeurées et ont suscité l'incompréhension de collègues, à savoir :

-un défaut d'information de la part de l'ASH pour les priorités données aux collègues du second degré sur certaines UPI. Quelles sont celles qui sont concernées ? La circulaire ne le dit pas.

Comment seront nommés les collègues du premier degré si les postes ne sont pas pourvus par un collègue du second degré ? A titre définitif ou pas ?

-contrairement à ce qu'annonçait la circulaire, les postes de formateurs non demandés par les titulaires, ont été attribués à ce mouvement à des non titulaires. exemple : Estiallet.

Un poste à Beaulieu, 4 aux Ovides, auraient été bloqués ?

-le directeur de Beaulieu élémentaire voit ¼ de décharge supprimée malgré l'ouverture d'une classe ?

-Le SE-Unsa s'étonne que des postes à profil tels que la prison de Roanne et le poste déficient auditif de maternelle Berkeley ne soient pas pourvus à l'issue du mouvement informatisé. C'est problématique pour des postes de ce type, comment cela sera géré ?

Depuis que notre nouveau ministre, lors de sa prise de fonction, a jugé utile de céder aux lobbys et autres interlocuteurs peu favorables aux nouveaux rythmes en produisant un nouveau décret, comme il fallait s'y attendre, le texte initial est totalement dévoyé.

Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que de prétendues expérimentations débouchent sur des propositions d'horaires contraires à l'intérêt de l'enfant.

En effet, de nombreuses communes qui avaient finalisé leur projet en concertation avec les conseils d'école remettent tout en cause pour s'engouffrer dans une renonciation et exigent que les écoles et les parents reviennent sur leur réflexion pour leur imposer un modèle caricatural, libérant une demi journée, si possible le vendredi après-midi.

À l'évidence, les journées des élèves seront ainsi très longues et la coupure d'un long week end dénoncée par tous risquent d'être appliquée.

Le SE-Unsa veut connaître, en votre qualité de garant d'une application raisonnée de la loi, votre positionnement ; qu'allez-vous répondre à ces propositions et allez-vous les autoriser ? Si c'est le cas, à quelles conditions ?

On sait que ce qui sera décidé par exemple par les grandes agglomérations sera emblématique de ce que présagera l'avenir, le SE-Unsa est donc inquiet de ces dérives et du mépris affiché pour le travail déjà réalisé.

A ce propos, le SE-Unsa vous a interpellé par courrier le 14 mai dernier sur les problèmes posés par l'application des rythmes dans les établissements spécialisés et à Roanne, nous vous demandons un rendez-vous en urgence pour en débattre.

Faut-il conclure, faute de réponse, que la question présente peu d'intérêt ?

Olivia Choukroun-Valérie Cros-Jérôme Dailcroix